

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/004-1

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Patrice DEPPEZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etait absent excusé :

Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 12/02/21 |
| Accusé réception le | 12/02/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.1/004-1 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20210203-lmc122696-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021

N°CT2021.1/004-1

OBJET : **Finances** - Budget principal. Débat d'orientations budgétaires 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.5219-2 et suivants, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir doit présenter un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et la présentation de la structure et de l'évolution des effectifs ;

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du
UNIQUE : budget principal 2021.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 12/02/21 |
| Accusé réception le | 12/02/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.1/004-1 |
| Identifiant téléransmission | 094-200058006-20210203-lmc122696-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 12/02/21 |
| Accusé réception le | 12/02/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.1/004-1 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20210203-lmc122696-DE-1-1 |